

Une proposition de loi visant à restituer des têtes maori inquiète les musées

LE MONDE | 01.07.09 | 15h31 • Mis à jour le 01.07.09 | 19h13

Catherine Morin-Desailly est une sénatrice "*émue*". Elle a réussi à faire voter à l'unanimité du Sénat, lundi 29 juin, sa proposition de loi visant à restituer à la Nouvelle-Zélande les têtes maori momifiées, ramenées au XIX^e siècle, qui figurent dans les musées.

Frédéric Mitterrand, à l'unisson du texte, a profité de son premier discours de ministre de la culture, pour étaler sa verve, qui dénotait avec la retenue de M^{me} Albanel : "*On ne construit pas une culture sur un trafic, sur un crime. On construit une culture sur le respect et l'échange.*"

Cette proposition de loi, qui sera soumise aux députés à partir d'octobre, vise d'abord à régler un cas qui a fait polémique à Rouen en 2007, ville où la centriste Catherine Morin-Desailly, était adjointe à la culture. Rouen possède un important musée d'histoire naturelle, où se trouve une tête maori, coupée, momifiée, ornée de savants tatouages - probablement celle d'un guerrier mort au combat. Jusqu'en 1996, cette tête était exposée, avant d'être cachée dans les réserves.

Parce que les temps ont changé. Il y a une dizaine d'années, explique un patron de musée, pour faire la promotion des Journées du Patrimoine, l'Etat avait affiché en tête du programme une tête maori qui figure dans les collections de l'Etat - une vingtaine entre Paris, Marseille, Nantes, La Rochelle ou Lyon. "*Aujourd'hui tout le monde les cache.*" Car exposer un reste humain comme un Vermeer est jugé indécent. D'autant que nombre de Maori ont été tués, au XVIII^e siècle, pour alimenter un commerce alors en vogue. Jusqu'à ce que

ce commerce soit interdit par le colonisateur britannique en 1831.

La tendance, en Europe et aux Etats-Unis, est de restituer ces têtes aux tribus qui vont ensuite les inhumer. 322 têtes sur les 500 répertoriées dans le monde auraient été rendues depuis vingt ans.

OSSEMENTS OU SQUELETTES

Rouen a voulu restituer sa tête à la Nouvelle-Zélande en octobre 2007. Mais cette décision a été retoquée deux mois plus tard par le tribunal administratif, au motif que la ville n'a pas suivi la procédure : cette tête fait partie des collections de l'Etat, qui sont inaliénables (on ne peut s'en séparer), sauf avis favorable d'une commission scientifique, mise en place par la loi de 2002 sur les musées.

Or Rouen n'a pas saisi cette commission. Il est vrai que ladite commission n'a jamais fonctionné et que les gens de musées qui la composent sont réputés réfractaires à toute restitution. On ne connaît qu'un précédent : en 2002, quand le Musée de l'homme a voulu restituer à l'Afrique du Sud la dépouille de Saartje "Sarah" Baartman, dite "la Vénus hottentote", il a fallu un vote favorable - unanime déjà - de l'Assemblée nationale et du Sénat.

La proposition de loi concerne uniquement les têtes maori, et pas d'autres objets ou restes humains. D'où l'écho favorable de responsables de musées. *"Les musées doivent s'adapter aux pratiques des pays d'origine"*, déclare, par exemple, Stéphane Martin, président du musée du Quai Branly, à Paris, qui détient huit têtes maori, sans qu'elles soient montrées.

Ce qui inquiète les musées, ce sont les articles 2, 3 et 4 de la proposition de loi, qui réactive la fameuse commission chargée d'examiner des objets faisant partie des collections de la France, et

qui pourraient être restitués. Cette commission sera à l'avenir élargie aux élus ou *"personnalités qualifiées"*, qui pourraient être bien plus souples que les conservateurs de musée.

Beaucoup de chercheurs craignent que ce texte ouvre une brèche dans la sacro-sainte règle de l'inaliénabilité. Un colloque, qui a eu lieu en février 2008 au musée du Quai Branly, montrait que depuis dix ans, les musées européens et américains étaient confrontés à des demandes croissantes de restitution de restes humains : ossements ou squelettes ayant appartenu à des ancêtres, crânes de chefs décorés de manière rituelle, têtes maori... L'anthropologue Maurice Godelier expliquait : *"Pour de nombreuses cultures, la mort n'est pas la fin de la vie. La personne continue de vivre par les ossements."* D'où les demandes de restitution.

Plusieurs chercheurs s'inquiètent enfin d'entendre des responsables politiques, y compris dans l'entourage de Frédéric Mitterrand, dire que ces objets ont *"un intérêt historique relatif pour la France"*. Bertrand-Pierre Galey, directeur général du Muséum d'histoire naturelle, à Paris, rappelle que ces *"objets font avancer la connaissance, ils permettent d'étudier l'homme, son alimentation, ses modes de vie, ses mouvements, etc."*

Michel Guerrin

Article paru dans l'édition du 02.07.09